

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Compétence de la préfecture de département

La DDETS de Loire Atlantique ouvre un appel à candidatures pour la création de places d'hébergement d'urgence pour femmes en pré ou post-maternité sans solution de logement ou d'hébergement à hauteur de 8 places et dans la perspective d'une extension jusqu'à 15 places. L'accord de fonctionnement est donné pour une période de trois ans, sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires notifiés au département sur le BOP 177. Il est renouvelable annuellement au vu des résultats positifs de l'évaluation.

Préambule

Les femmes enceintes et / ou avec un nouveau-né constituent un public particulièrement vulnérable, qui nécessite un accompagnement spécifique (accompagnement sanitaire et social adapté) et dont les caractéristiques contraignent l'accès à certaines structures d'hébergement classiques (mise à l'abri dédiée).

Dans ce cadre, l'ouverture de 1 500 places d'hébergement pour les femmes en pré ou post-maternité, sans solution de logement ou d'hébergement a été actée en 2021. Cette mesure répond à la préoccupante augmentation du nombre de femmes concernées dans certaines régions, notamment en Île-de-France où se concentrent 2/3 des besoins.

Ce dispositif vient en appui des dispositions prises par les conseils départementaux déjà fortement impliqués pour faire face à cette situation.

Initialement mises en œuvre via un dispositif hôtelier, les places dédiées aux femmes en pré ou post-maternité sans solution de logement ou d'hébergement créées en 2021 font l'objet d'un appel à candidatures afin de stabiliser le dispositif sur des places d'hébergement d'urgence en Loire-Atlantique (hors hôtel et hors places hiver).

Par ailleurs, il est proposé de renforcer cette prise en charge par la création de nouvelles places sur accord et notification des crédits par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (de 8 à 15 places).

1. Le parc d'hébergement en Loire-Atlantique

La Loire-Atlantique présente fin 2021 une capacité de 5938 places d'hébergement et de logement adapté mobilisables à partir du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), plate-forme d'orientation, soit :

- 833 places d'hébergement en CHRS ;
- 2360 places d'hébergement hors CHRS ;
- 78 places grands marginaux ;
- 2667 places en logement adapté.

2. Les besoins

2.1/ Les objectifs

Les places dédiées aux femmes en pré ou post-maternité sans solution de logement ou d'hébergement doivent permettre :

- Une mise à l'abri sans délais ;
- Un accompagnement sanitaire et social spécifique aux situations rencontrées (ouvertures des droits primaires, accompagnement aux soins du nourrisson...);
- Des passerelles vers le droit commun en fonction de la situation administrative et personnelle des femmes accueillies (prise en charge relais, accès au logement...).

2.2 / Le public

Cet appel à candidatures doit permettre la prise en charge :

- Des femmes en pré ou post-maternité et le cas échéant, la fratrie (familles monoparentales) ;

Les conjoints des femmes accueillies ne pourront être pris en charge sur ces places dédiées.

3. Dépôt des Candidatures

Le présent appel à projet porte sur la création de 8 à 15 places « femmes en pré ou post-maternité sans solution de logement ou d'hébergement » sur le territoire du département de la Loire-Atlantique.

Clôture de l'appel à candidatures : 8 avril 2022

1 - Qualité et adresse de l'autorité compétente :

Madame La Directrice de la Direction départementale emploi, travail et solidarités (DDETS),
1 Bd de Berlin CS 32421, 44024 Nantes Cedex 1.

2 - Contenu du projet et objectifs poursuivis :

L'appel à candidatures porte sur la transformation de places hôtelière en place d'hébergement d'urgence dans le département de Loire-Atlantique.

3 - Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à projets fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de la DDETS 44- direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Loire-Atlantique – Service public de la rue au logement.

4 - Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s).

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

Pour chaque projet retenu, la décision d' accord de la directrice de la DDETS 44 sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception et elle sera notifiée individuellement aux autres candidats.

5 - Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, parvenu au plus tard, pour le 8 avril 2022 à l'adresse suivante :

DDETS de la Loire-Atlantique
A l'attention de Mme MAURY
Pôle accès à l'emploi et au logement
Service public de la rue au logement
1 boulevard de Berlin
CS 32421
44024 NANTES cedex

Le dossier sera également transmis en version dématérialisée à l'adresse suivante :

ddets-aap@loire-atlantique.gouv.fr

Il pourra être déposé contre récépissé dans les mêmes délais au :

Pôle accès à l'emploi et au logement
Service public de la rue au logement
9 Rue René viviani
44262 NANTES
Horaires : 9 H - 12 H / 14 H - 16 H

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention "NE PAS OUVRIR " et "*Appel à candidatures 2022 - n°1/DDETS44/MATERNITE 2022-*" qui comprendra deux sous-enveloppes :

- une sous-enveloppe portant la mention "*Appel à projets 2022- n° 1/DDETS 44/MATERNITE- candidature*" ;
- une sous-enveloppe portant la mention "*Appel à projets 2022- n° 1/DDETS 44/MATERNITE- projet*".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

6 - Composition du dossier :

6-1 - Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) S'il s'agit d'une personne physique, d'un acte de naissance, d'un extrait de casier judiciaire, d'un certificat médical délivré par un médecin assermenté, de l'indication des lieux où l'intéressé a résidé et des professions exercées pendant les dix années précédentes et, le cas échéant, de ses titres et qualifications ;
- c) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et de la situation financière de cette activité ou de son but social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose par encore d'une telle activité.
- d) Du règlement intérieur de l'établissement ;

6-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, conformément au cahier des charges :
 - un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :
 - une note de présentation du projet : public, territoire, modalités, organisation et finalité de la prise en charge,...
 - l'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers en application des articles L. 311-3 et L. 311-8 du CASF,
 - le cas échéant, les modalités de coopération envisagées en application de l'article L. 312-7 du CASF,
 - un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification notamment :
 - Des documents et renseignements énumérés au 6-1, b) ci-dessus, pour la personne chargée de la direction de l'établissement ;
 - Le cas échéant, de l'indication de l'état civil de l'économiste ou de la personne en tenant lieu.
 - selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant :
 - Des plans des locaux affectés à l'hébergement des personnes intéressées et des mesures de sécurité prévues ;
 - les avis ou autorisations relevant de la commission de sécurité.
 - un dossier financier comportant :
 - L'engagement signé de l'opérateur sur le respect des coûts plafonds,
 - le budget prévisionnel en année pleine pour la première année de fonctionnement,

- pour information, le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
- pour information, les incidences sur le budget d'exploitation du plan de financement mentionné ci-dessus,
- les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires.

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

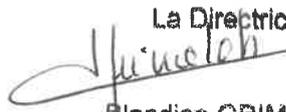
7 - Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à projets :

Le présent avis d'appel à projets est publié au RAA de la Préfecture de département ; la date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 8 avril 2022.

8 - Le calendrier

Le calendrier de l'appel à projets fait l'objet de l'annexe 2 du présent avis.

Fait à Nantes, le 4 mars 2022

La Directrice

Blandine GRIMALDI